

# Règlement

## Art 1. Organisateur

Les courses de l'évènement « les foulées du Maraïsthon » sont organisées par l'association Loisirs Sansais La Garette, dont le siège social est situé 8 Grand Rue à Sansais (79270).

## Art 2. Parcours

Au départ de La Garette, 3 communes traversées : Sansais, Le Vanneau et Le Mazeau

### Un marathon

#### Un semi-marathon

#### Course nature de 12 km,

**3 animations enfants de 6 à 11 ans** sur le site du Châtelet à Garette par tranche d'âge, boucle de 400m (1 à 3 tours)

## Art 3. Assurance

La responsabilité civile couvrant les conséquences de la responsabilité de l'organisateur, de ses préposés et de ses bénévoles, est couverte par la M.A.I.F.

Les participants devront faire jouer leurs assurances à titre personnel. (Responsabilité civile vie privée et/ou contrats prévoyance).

Les bénévoles de l'association « Loisirs Sansais La Garette » devront faire jouer leurs régimes sociaux et leurs assurances prévoyance souscrites à titre personnel.

## Art 4. Inscriptions

Le nombre de participants pour chacune des épreuves est limité pour garantir une bonne organisation de la manifestation.

Inscriptions par internet sur [www.fouleesdumaraisthon.fr](http://www.fouleesdumaraisthon.fr) au plus tard le vendredi 10 mai à midi. Inscription sur place possible le dimanche matin.

Les inscriptions seront acceptées dans la limite des places disponibles. Toute inscription arrivée hors délai ne pourra pas être acceptée (limité à 1000).

Les conditions d'âge requises sont celles des règlements des courses FFA, à savoir pour les courses, avoir plus de 18 ans pour le 21,1 Km et avoir plus de 16 ans pour le semi-marathon et la course de 12 km et une autorisation écrite des parents pour les mineurs.

## Art 5. PPS et Certificat Médical

Pour valider son inscription, un coureur devra fournir avant le départ de la course une licence en cours de validité (FFA Athlé compétition, entreprise, running, FSGT, FSASPT, UFOLEP) ou le PPS FFA (<https://pps.athle.fr/>) de moins de 3 mois. Le certificat PPS ou la licence devra être téléchargé par le coureur au moment de son inscription en ligne, ou être envoyé par courrier postal ou courriel aux organisateurs, ou remis au moment du retrait du dossard. Les participants non licenciés en France sont tenus de fournir un parcours PPS FFA ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition daté de moins d'un an à la date de la course.

**Les mineurs non licenciés ne sont pas concernés par le PPS.** Une autorisation parentale est nécessaire pour s'inscrire à la course animations enfants.

## Art 6. Retrait des Dossards

Les lieux et horaires précis de retrait des dossards seront mentionnés sur le site <http://www.fouleesdumaraisthon.fr>

La présentation d'une pièce d'identité (carte identité, permis de conduire, passeport) ou de la carte de retrait des dossards - téléchargé depuis la page des inscriptions - est obligatoire. Pas d'envoi possible par La Poste.

## Art 7. Annulations

Une assurance annulation est incluse dans le tarif d'inscription des Foulées du Maraïsthon. Celle-ci est valable pour toutes les courses pour les seuls motifs suivants :

- décès, accident ou maladie du participant assuré,
- décès, accident ou maladie grave (nécessitant une hospitalisation) de son conjoint, d'un ascendant ou descendant du premier degré survenant dans les trente jours précédant la manifestation,
- vol des papiers d'identité dans les 48 heures précédant le départ,
- convocation devant un tribunal.

Conditions d'indemnisation : l'annulation de la participation doit être notifiée à l'organisation au moins 48 heures avant l'épreuve. Toute demande d'indemnisation devra obligatoirement être accompagnée d'un document officiel justifiant l'annulation de la participation (notamment d'un certificat médical en cas d'accident ou de maladie) et devra parvenir à l'organisation au plus tard dans les 15 jours qui suivent la manifestation. Les dossiers seront étudiés dans les deux mois suivants et les indemnités versées dans un délai de trois mois.

## Art 8. Tarifs

- Marathon nature en individuel : 40 euros
- Semi-marathon nature : 20 euros
- 12 km : 12 euros

Les tarifs seront majorés le 14 avril 2025

- Marathon nature en individuel : 45 euros
- Semi-marathon nature : 25 euros
- 12 km : 15 euros

## Art 9. CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par l'intermédiaire de l'organisateur, ils peuvent être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. S'ils ne le souhaitent pas, merci de nous écrire par mail ou par courrier en nous indiquant nom, prénom, adresse

## Art 10. Droit Image

En tant que participant à l'une des épreuves des Foulées du Maraïsthon, j'autorise les organisateurs des Foulées du Maraïsthon, ainsi que leurs ayants droits, partenaires et médias, à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation aux Foulées du Maraïsthon sur tous les supports promotionnels et publicitaires dans le monde entier pour la durée la plus longue prévue par la loi. La personne inscrite à l'une des courses ou des marches, donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images vidéo le représentant.

## Art 11. Ethique de course

Le coureur s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours. Les déchets pourront être jetés aux différents postes de ravitaillement dans les poubelles prévues à cet effet. En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié.

## Art 12. Discipline

Tout manque de respect auprès du public, des autres concurrents ou des membres de l'organisation entraînera une disqualification immédiate. Les véhicules, vélos, et autres 2 roues ne seront pas autorisés sur les parcours de l'ensemble des épreuves.

Les animaux ne sont pas acceptés sur les parcours de l'ensemble des épreuves, courses et marches sauf autorisation expresse du président.

## Art 13. Force Majeure

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêt préfectoral ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

## Art 14. Sécurité

La sécurité des Epreuves est prise en charge par l'Organisateur : le parcours est protégé par des signaleurs. Service médical : Un service médical composé au minimum d'un médecin et d'équipes de secouristes sera disponible sur l'aire d'arrivée. Des unités mobiles sont également prévues en cas de nécessité sur le parcours.

Les équipes de secours pourront décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons de santé. Cette décision sera sans appel.

Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement, ainsi que les modalités applicables aux différentes courses et notamment les horaires de départ

## Art 15. Récompenses

Les trois premiers catégorie H/F au scratch pour les 42 kms (3coureurs) (6 personnes)

Les trois premiers catégorie H/F au scratch pour les 21 kms (3 coureurs) (6 personnes)

Les trois premiers catégorie H/F au scratch pour les 12 kms (3 coureurs) (6 personnes)

Pas de récompense par catégorie d'âge.

Tirage au sort des dossards après la remise des récompenses (nombreux lots à gagner)

## Art 16. Acceptation

Tout concurrent, de par sa participation à l'épreuve, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

# Les Foulées du Maraïsthon

## Courir par nature, planter par envie



## Le retour du Marathon !

En 2025, les Foulées du Maraïsthon rajoutent la course mythique à son programme : le marathon.

## Départ à 9h00.

La course s'effectue en 2 boucles, avec un passage sur la ligne de départ-arrivée.

Les foulées, ce seront aussi deux autres courses

- Un semi-marathon - Départ à 9h00.
- Une course de 12 km - Départ à 10h00.

Une course enfant sera aussi organisée autour du châtelet - Départ à 14 h.

Les Foulées se veulent une manifestation éco-responsable. Courir dans le Parc Naturel du Marais Poitevin, nous engage à respecter et mettre en valeur un tel lieu. L'occasion pour courir sur un parcours unique en France : la Venise verte, une zone humide exceptionnelle par ses richesses écologiques, biologiques, socio-culturelles et paysagères.

Inscriptions sur [www.fouleesdumaraisthon.fr](http://www.fouleesdumaraisthon.fr).

Les dossards pour les courses sont à retirer auprès de nos partenaires. Les lieux et dates seront communiqués sur Facebook et sur le site internet.

Soit sur place à minima 1 heure avant le début de la course.

**N'oubliez pas de vous munir des documents obligatoires.**

**Des questions ? On vous répond sur [www.facebook.com/asso.maraisthon](https://www.facebook.com/asso.maraisthon)**

